

# MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

## ARRETE MUNICIPAL n° 2022-128

### PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION PAR ALTERNAT ROUTE DE PELVOUX (RD994E)

**Le Maire de la Commune de Vallouise-Pelvoux,**

**Vu** les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les pouvoirs de police du Maire ;

**Vu** les articles L 2213-1 à L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la police de la circulation et du stationnement ainsi que les articles L1111-1 à L1111-6 ;

**Vu** le code de la route, notamment l'article R.411-25 ;

**Vu** l'arrêté interministériel sur la signalisation routière (livre I-8 partie signalisation temporaire) approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

**Vu** l'arrêté n°2022-120 en date du 7 novembre 2022, réglementant la circulation par voie d'alternat, sur la RD 994E, route de Pelvoux, du 21 novembre au 9 décembre 2022 inclus,

**Vu** la demande formulée par l'entreprise NGE en date du 8 décembre 2022,

**Considérant** qu'afin de permettre de terminer le rétablissement du service des abonnés du réseau des télécommunications, il convient de prolonger l'arrêté précité, (REFCHANTIER BRI200267)

## ARRETE

**Article 1** : La circulation sera perturbée sur la RD994E, route de Pelvoux, au droit du n°223 et le stationnement sera interdit.

**Un alternat de circulation par feux tricolores sera mis en place du lundi au vendredi du lundi 12 décembre au vendredi 23 décembre 2022 inclus de 8h00 à 18h00.**

**Article 2** : La signalisation réglementaire sur la zone de travaux sera conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière susvisée.

Elle sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 3** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par tous les agents habilités à cet effet.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée
- Monsieur le Directeur de la Maison technique du Département des Hautes-Alpes de Briançon,
- Monsieur le chef du centre de secours de Vallouise-Pelvoux, SDIS05
- Entreprise NGE, chargée des travaux.

Fait à Vallouise, le 12 décembre 2022

Madame le Maire

Gaëlle Moreau



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales publié sur le site Internet de la commune le : .....
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.